



PRÉFET DU GERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Désignation de l'Acheteur

**Préfet du Gers
3 place du préfet Erignac
32000 Auch**

Objet de la consultation :

Préfecture du Gers – Réfection d'un mur de soutènement.

Remise des offres : le 18 septembre 2026 à 17h00.

1- Description du marché

- Pouvoir adjudicateur :

État, représenté par Monsieur le préfet du Gers.

- Objet, procédure et forme du marché :

La présente consultation a pour objet la réfection partielle d'un mur de soutènement de la préfecture du Gers.

Il s'agit d'une consultation en marché à procédure adaptée (MAPA), sans tranche conditionnelle ou optionnelle à **variantes interdites**.

Le marché ne présente qu'un seul lot.

- Lieu des prestations :

Les prestations devront être réalisées sur le site de la préfecture du Gers à Auch.

- Calendrier prévisionnel :

- Lancement de la consultation : **le 18/08/2026**
- **Visite du site obligatoire sur RDV : 04/09/2026 à 11h00 et 07/09/2026 à 11h00**
- Remise des offres des entreprises : **le 18/09/2026 à 17h00 date de rigueur**
- Adjudication : **le 28/09/2026**
- Démarrage des travaux : **quatrième trimestre 2026**
- Durée des travaux : **3 mois**.

- Définition du besoin :

Un des niveaux de la parcelle de la préfecture du Gers est bordé par un mur de soutènement de type poids d'environ 80 ml par une hauteur moyenne de 8 m. Suite à un effondrement partiel de l'enduit, le mur laisse apparaître de multiples désordres généralisés. Un diagnostic a été réalisé par le BE AGI daté du 30/10/2025, il est la pièce constitutive de la consultation préconisant le type de reprises nécessaires à effectuer. Ces préconisations seront obligatoirement suivies pour la rédaction des offres de prix.

Les offres de prix devront comprendre à minima les prestations suivantes :

- Études, travaux préparatoires, installations provisoires de chantier.
- L'installation et la dépose des échafaudages.
- La réfection du couronnement BA.
- Le piquage et nettoyage des supports.
- La réalisation d'un enduit, dito diagnostic structure joint.
- La réalisation d'un drain en pied de mur.
- La remise en état des abords.

Les travaux seront réalisés en milieu occupé impliquant des dispositions de sécurité et des adaptations liées aux occupants.

Les offres de prix comprendront l'ensemble des prestations nécessaires à la bonne réalisation des travaux dans l'attente du résultat escompté.

- Considérations sociales :

Le présent marché comporte une clause sociale, le titulaire devra réaliser une action d'insertion sociale professionnelle :

- Soit 35 heures d'insertion sociale.
- Soit un stage de 35 heures, de découverte, libre ou obligatoire.

- Considérations environnementales :

Le marché comprend des considérations environnementales, le titulaire s'engage à prendre en compte la maîtrise des nuisances de chantier, la gestion, le tri et le recyclage des déchets de chantier. Également, le titulaire priorisera la mutualisation des déplacements et des livraisons de chantier dans le cadre de la limitation des déplacements polluants.

2- Prix et règlement

Prix :

L'offre de prix sera globale et forfaitaire, non actualisable et non révisable. La durée de validité de l'offre est fixée à 120 jours à compter de la date de remise de celle-ci.

Conditions de paiement :

Conformément à la réglementation en vigueur, les demandes de paiement (factures) doivent obligatoirement être transmises par voie électronique sur le portail CHORUS.

Le paiement intervient dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la demande de paiement complète et conforme (numéro de SIRET, code de service exécutant, numéro d'engagement juridique, références bancaires).

3- Règlement de la consultation

- Dossier de consultation :

-Le dossier de consultation est gratuit et obligatoirement téléchargeable sur la plateforme des achats de l'État (PLACE) à l'adresse suivante www.marches-publics.gouv.fr sous la référence **MS-PREF-SGCD32**

-Lors du téléchargement du dossier de consultation, les candidats sont invités à enregistrer leurs coordonnées sur le profil acheteur (www.marches-publics.gouv.fr) afin de pouvoir être informés d'éventuelles modifications apportées au dossier de consultation ou de réponses apportées à des questions posées par d'autres candidats, les échanges d'une consultation devant être dématérialisés.

Pour l'obtention de renseignements complémentaires qui seraient nécessaires à l'élaboration de leurs offres, les soumissionnaires devront déposer leurs questions sur PLACE avant le **08/09/2026**

Dans le cadre de la consultation, une visite du site est obligatoire, elle se déroulera le 04/09/2026 à 11h00 et le 07/09/2026 à 11h00, une prise de rendez-vous devra être obligatoire.

Le dossier de la présente consultation est constitué de :

- ✓ Le présent règlement de consultation
- ✓ Diagnostic structure AGI du 30/10/2025
- ✓ DPGF qui sera obligatoirement renseignée

L'ATTR11 (acte d'engagement) sera envoyé pour signature à la date de la notification.

- Modalités de remise des offres :

Le candidat transmet son offre en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des plis.

Le dépôt électronique des plis s'effectue exclusivement sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE) (www.marches-publics.gouv.fr).

Seuls peuvent être ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et à l'heure limites mentionnées sur la lettre d'invitation à remettre une offre. Les plis qui sont reçus ou remis après ces dates et heure sont rejetés.

Le profil connecté sur la PLACE qui n'a aucune activité est déconnecté automatiquement à l'issue d'un délai de 30 minutes. Le pouvoir adjudicateur ne saurait ni déroger à l'heure limite de remise des offres ni être tenu pour responsable si un soumissionnaire n'a pas été vigilant à maintenir par tous moyens la connexion de son profil entreprise lors du téléchargement.

- Conditions de participation :

Les candidatures et offres sont entièrement rédigées en langue française ou fournies avec une traduction française lorsque les documents sont rédigés dans une autre langue (article R2143-16 et R2151-12 du code de la commande publique). L'ensemble des échanges entre le pouvoir adjudicateur et les candidats devra respecter les principes de la commande publique, notamment le principe de l'égalité de traitement, qui s'applique à l'ensemble de la procédure de passation.

- Grouperments d'opérateurs économiques :

Les candidats ne peuvent présenter, pour le marché plusieurs candidatures en agissant à la fois (R2151-7 du code de la commande publique) :

- ✓ En qualité de candidats individuels et/ou de membres d'un ou plusieurs groupements ;

Conformément à l'article R2142-23 du code de la commande publique, un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché. Cette clause s'applique à l'entreprise, à ses agences et ses succursales. Le non-respect de cette clause entraînera l'élimination des candidatures concernées.

Il appartient aux candidats groupés de désigner expressément le mandataire dès le dépôt de la candidature.

Dans le cas d'une candidature d'un groupement d'opérateurs économiques, chaque membre du groupement doit **fournir l'ensemble des documents et renseignements** attestant de ses capacités juridiques, professionnelles, techniques et financières. L'appréciation des capacités du groupement est globale.

Conformément aux termes de l'article L2141-13 du code de la commande publique, il est précisé aux candidats qui se présentent sous la forme d'un groupement, que lorsque le motif d'exclusion de la procédure de passation concerne un de ses membres, le pouvoir adjudicateur exige son remplacement par une personne qui ne fait pas l'objet d'un motif d'exclusion dans un délai de dix jours à compter de la réception de cette demande par le mandataire du groupement. A défaut, le groupement est exclu de la procédure.

4- Offres

Les offres de prix devront être déposées sur PLACE au plus tard le **18/09/2026 à 17h00 date de rigueur**.

- Documents à transmettre obligatoirement au titre de l'offre de prix :
 - Le chiffre d'affaires global, ainsi que consacré aux travaux objets du marché des 3 derniers exercices disponibles (DC2).
 - Attestation fiscale en cours de validité
 - Attestation de régularité URSSAF en cours de validité
 - Attestation d'assurance décennale et civile
 - Offre de prix détaillée
 - Documentation et méthodologie de la technique envisagée (mémoire technique et environnemental)
 - Attestation de visite

- Critères d'attribution :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue en fonction des critères pondérés notés sur 100 comme suivant :

- Critère de prix des prestations pondéré à 50 %
- Critère de valeur technique pondéré à 30 %
- Critère de valeur environnementales pondéré à 10 %
- Critère de valeur sociales pondéré à 10 %

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'entrer en négociation avec les soumissionnaires.

- Interdiction de soumissionner :

Le marché est attribué au soumissionnaire dont l'offre est économiquement la plus avantageuse, au regard des critères d'attribution énoncés dans le présent règlement de la consultation, sous réserve de la production des pièces prévues aux articles R2143-6 et suivants du Code de la commande publique et selon les règles énumérées à l'article R2143-3 et suivants du code précité.

- Contentieux :

En cas d'échec de la médiation, le tribunal territorialement compétent auprès duquel de plus amples renseignements relativement aux voies de recours peuvent être demandés est le :

Le tribunal compétent est :

Tribunal administratif de Pau
Villa Noulibos – 50 Cours Lyautey
64010 Pau Cedex